

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juin 2023

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 -
(N° 1346)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL731

présenté par

Mme Lelouis, M. Schreck, Mme Roullaud, Mme Diaz, M. Guillon, Mme Bordes, M. Ménagé,
M. Gillet, M. Baubry, Mme Lorho, M. Rambaud, Mme Lechanteux et M. Houssin

ARTICLE 17

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'appel.

Le but de cet amendement est de supprimer l'article. En effet, il va dans le sens d'une moindre protection du travailleur, d'une privation du droit au juge. Et l'on observe également un phénomène de déjudiciarisation.

Pour toutes ces raisons, l'amendement propose de supprimer l'article 17.